



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE

RAPPORT DU JURY

**Concours d'ingénieurs-élèves des
ponts, des eaux et des forêts
Écoles Normales Supérieures
Autres Grandes Écoles Scientifiques
Session 2025**

Rédacteurs

Michel HERMELINE – CGAAER, président du jury

Laure TOURJANSKY – IGEDD, vice-présidente du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES	4
B. CALENDRIER DES CONCOURS	4
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE	5
A. OBSERVATIONS DU JURY	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	6
III. L'ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSION	7
A. OBSERVATIONS DU JURY	8
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	8
IV. L'ÉPREUVE ORALE	9
A. OBSERVATIONS DU JURY	9
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	9

Rapport général de la présidence du jury

*Monsieur Michel HERMELINE et Madame Laure TOURJANSKY, IGPEF.
Concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts
Écoles Normales Supérieures et Autres Grandes Écoles Scientifiques
session 2025*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Ce rapport décrit le déroulement et les résultats de la session 2025 du concours de recrutement d'IPEF parmi les élèves des écoles normales supérieures (ENS) et des autres grandes écoles scientifiques (AGES). Il vaut pour les deux concours ENS et AGES, pour lesquels les épreuves et le jury sont les mêmes.

Il ne concerne pas les candidats issus des écoles relevant du concours Institut des Sciences et Industrie du Vivant et de l'Environnement (ISIVE).

A. Textes réglementaires

La session 2025 du concours interne à caractère professionnel d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009, modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,
- l'arrêté du 3 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,
- l'arrêté du 21 octobre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts,
- l'arrêté du 4 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux concours externes pour le recrutement d'ingénieurs élèves des ponts, des eaux et des forêts.

La session 2025 s'est déroulée conformément aux dispositions réglementaires :

- L'admissibilité a été prononcée à l'issue de l'examen des dossiers des candidats (ces dossiers comportent un curriculum vitae, une note de présentation et une lettre de motivation),
- L'admission a résulté du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2, durée de 2 heures) et d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4, durée de 40 minutes).

B. Calendrier des concours

Les concours se sont déroulés selon le calendrier défini par l'arrêté du 21 octobre 2024 :

- la clôture des inscriptions est intervenue le 3 janvier 2025,
- l'épreuve écrite d'admission s'est tenue le 6 mars 2025,
- les épreuves orales se sont déroulées du 19 au 23 mai 2025.

C. Statistiques

Concours AGES :

114 candidats ont présenté un dossier conforme d'inscription au concours ; 29 ont été déclarés admissibles ; 28 se sont présentés aux épreuves écrites et orales d'admission. 9 candidats ont été reçus sur la liste principale et 2 sur la liste complémentaire.

Année 2025	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	52	62	114
Admissibles et présents aux épreuves d'admission	12	17	29
Admis sur liste principale	3	6	9
Admis sur liste complémentaire	1	1	2

Les femmes ont représenté 46 % des candidats inscrits, 41 % des admissibles et 33 % des admis sur la liste principale.

Concours ENS :

12 candidats ont présenté un dossier conforme d'inscription au concours pour le concours ENS ; 6 ont été déclarés admissibles et se sont présentés aux épreuves d'admission. 3 candidats ont été reçus sur la liste principale et un sur la liste complémentaire.

Année 2025	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	4	8	12
Admissibles et présents aux épreuves d'admission	3	3	6
Admis sur liste principale	1	2	3
Admis sur liste complémentaire	0	1	1

Les femmes ont représenté 33 % des candidats inscrits, 50 % des admissibles et 33 % des admis sur la liste principale.

II. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de candidature. Celui-ci inclut un curriculum vitae, une lettre de motivation (maximum de deux pages dactylographiées) et une note de présentation (maximum de quatre pages dactylographiées). Ce dossier sert aussi de base à l'entretien du jury avec le candidat lors de l'épreuve orale d'admission.

A. Observations du jury

L'analyse des dossiers s'est effectuée sur le fondement d'une grille visant à apprécier :

- leur qualité formelle,
- le parcours du candidat,
- les compétences acquises,
- le projet professionnel,
- et les qualités personnelles en rapport avec celles attendues d'un IPEF.

Les dossiers sont, de manière générale, de très bonne qualité et comportent des éléments permettant au jury d'établir son appréciation sur les critères dont il s'est doté.

De nombreux candidats présentent des parcours cohérents et riches. Les motivations sont largement liées aux enjeux de transition écologique, qui s'appliquent à des domaines variés selon les parcours et

découlent de différentes circonstances, personnelles, familiales, liées à des enseignements ou des moments clés comme des stages.

À travers ce dossier, le jury cherche à cerner la capacité du candidat à remplir les missions d'un IPEF tant sous l'angle du savoir-faire que du savoir-être. Pour certains candidats, leur engagement dans diverses activités ou initiatives, en marge ou en dehors des cursus académiques, peut être positivement pris en compte.

Ce dossier permet aussi au jury de se faire une première opinion sur la qualité et la clarté de l'expression du candidat, sur sa capacité à tirer des enseignements de ses expériences professionnelles ou personnelles et à prendre du recul par rapport à celles-ci, sur sa vision des enjeux de la transition écologique, ainsi que sur son sens de l'intérêt général et du service public.

Le dossier de candidature doit être sincère, fidèle à ce qu'a fait le candidat et à ce qu'il maîtrise, avec précision, sans exagération. Tout élément figurant dans le dossier peut en effet être évoqué lors de l'épreuve orale d'admission.

B. Conseils aux candidats

Il est conseillé au candidat d'apporter le plus grand soin à la préparation de ce dossier. Le candidat doit veiller à ce que chacun des trois documents le composant présente une plus-value propre par rapport aux deux autres et soit un reflet sincère de ses motivations et compétences.

Recommandations pour la rédaction du curriculum vitae

Il est recommandé de concevoir le curriculum vitae :

- en s'assurant que sa structure est visuellement compréhensible, évite les présentations trop complexes et limite les liens vers des « Digital Object Identifier » (DOI) ou assimilés,
- en veillant à la clarté de la rédaction et à l'exactitude de l'orthographe,
- en explicitant les sigles et les abréviations employés,
- en mettant en valeur les particularités des cursus (DUT, BTS, université, double cursus, etc.) et les compétences spécifiques développées en formation ou hors du cursus, susceptibles de mieux faire comprendre l'originalité et la motivation de la candidature,
- en étant précis sur les dates et les contenus des périodes de formation et de stages, clair et complet sur le parcours suivi, en mentionnant si possible le résultat de candidatures ou de travaux ou les scores aux tests de langues,
- en citant les expériences hors cursus ou engagements associatifs (ou autres) pertinents, au sein de l'école ou dans d'autres cadres.

Recommandations pour la note de présentation

La note de présentation doit aborder « *les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part, ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé.* »

Le plan retenu doit être clair et structuré. Les candidats doivent expliciter les expériences qu'ils présentent, préciser ce qu'ils en ont retiré et montrer en quoi elles viennent nourrir leur motivation à intégrer le corps des IPEF. Idéalement, on doit pouvoir suivre les étapes d'une montée en compétences et en maturité.

Les candidats organisent leur note de présentation, selon les cas, de manière chronologique ou thématique, en intégrant des expériences extrascolaires. Le jury apprécie la recherche d'une présentation logique du parcours.

Un soin doit bien sûr être apporté à la qualité de la langue et du style, à la clarté du plan adopté et à la cohérence de l'ensemble. Les fautes d'orthographe et de grammaire doivent être évitées.

Sur le fond, il est attendu que les candidats prennent du recul sur les expériences qu'ils présentent : il est préférable de cibler le plus marquant plutôt que de tout détailler, de procéder à une sélection avisée des expériences plutôt que d'en présenter une liste exhaustive. Les candidats doivent également préciser ce qu'ils retirent de leurs différentes activités et les résultats qu'ils ont pu obtenir, tout en portant un regard critique sur l'ensemble. C'est, en revanche, dans la lettre de motivation qu'ils ont à approfondir et expliquer en quoi ces expériences soutiennent leur projet de devenir IPEF.

Quand des expériences extrascolaires sont citées, les candidats sont invités à exprimer la dimension personnelle de leur expérience alimentant leur motivation pour le concours, plutôt que d'afficher des éléments génériques et des dynamiques qui les ont juste portées.

Recommandations pour la lettre de motivation

La lettre de motivation doit présenter le candidat et les motivations de sa candidature au regard des parcours, des métiers et compétences attendues des IPEF. Les recommandations recoupent souvent celles formulées pour l'entretien oral (voir ci-après).

Le jury conseille aux candidats d'éviter les redondances avec la note de présentation, les banalités et lieux communs, ainsi que des propos supposés « plaire au jury ». Les concepts généraux doivent avoir fait l'objet d'une analyse personnelle. En cas d'admissibilité, le candidat devra s'attendre à développer sa réflexion et l'illustrer durant l'entretien oral, selon différents aspects.

- Préciser le projet professionnel en évitant le formatage, les poncifs et la grandiloquence ou les formulations vagues ou passe-partout. Indiquer les domaines d'activités, les structures et les types de postes envisagés correspondant au début d'une carrière d'IPEF.
- Connaître les principaux employeurs des IPEF, notamment les directions et les services des ministères, les établissements sous tutelle ou toute autre structure susceptibles d'intéresser plus particulièrement le candidat au regard de son projet professionnel.
- Maîtriser les éléments de contexte et de mise en perspectives de ses domaines de compétence (cours ou stages).
- Faire le lien entre les compétences qu'il a développées, les savoir-faire et les savoir-être au regard de ceux que les IPEF doivent pouvoir mobiliser dans les principales situations professionnelles qui leur sont dévolues.
- Mettre en valeur ses expériences de travail, notamment en équipe, voire de management, et être capable d'en tirer un diagnostic sur ses forces et ses faiblesses.
- Préciser les compléments de formations utiles, voire nécessaires, par rapport à son projet (notamment en cas de projet de doctorat), sans toutefois en faire des objectifs en soi. Dans l'hypothèse d'un projet de formation doctorale en premier poste, préciser les motivations et la manière dont ce projet peut s'insérer dans un parcours d'IPEF et la valeur ajoutée pour les employeurs potentiels.
- Expliquer ce qu'il peut apporter au corps.

III. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note d'analyse et de commentaire à partir d'un dossier portant sur un problème d'actualité ou une étude de cas. Le dossier peut comporter des articles de presse, des documents scientifiques ou techniques, des notes ou des courriers administratifs, des textes réglementaires. L'épreuve, d'un coefficient 2, dure 2 heures.

Le sujet de l'épreuve écrite d'admission est commun aux concours AGES, ENS et ISIVE. Les jurys des deux concours ont choisi un sujet portant sur un aspect de l'adaptation au changement climatique, à savoir la préparation de la « COP régionale » dans le massif alpin. Le dossier joint au sujet comportait 22 pièces totalisant 61 pages plus un glossaire.

A. Observations du jury

Les concepteurs du sujet ont retenu un dossier d'actualité conjuguant des enjeux relevant de différents champs de compétences des ministères en charge de la transition écologique et de l'agriculture (aménagement du territoire, prévention des risques naturels, forêt et agriculture de montagne, transports, tourisme).

Le sujet vise à tester les capacités du candidat à :

- identifier rapidement le contexte et les enjeux principaux posés par le cas concret,
- analyser les données et documents fournis dans une démarche priorisée,
- relever les ordres de grandeur pertinents,
- identifier le rôle des différents types d'acteurs (État, collectivités, secteurs économiques...),
- formuler des préconisations étayées,
- structurer rapidement une note synthétique et aisée à lire,
- bien répondre à une commande, en la contextualisant.

Le nombre de documents étant important pour couvrir le sujet, le jury a veillé à proposer des extraits synthétiques, de sources variées, et a précisé le plan attendu, fondé de fait sur les étapes de la réflexion à conduire. Il a ainsi circonscrit le périmètre du sujet.

Dans l'ensemble de ces documents, les candidats devaient identifier ce qui leur paraissait le plus pertinent et présenter de manière efficace l'état des risques naturels en montagne, ainsi que le rôle des différents acteurs et les outils mobilisables. Ils étaient ensuite invités à formuler des recommandations concrètes, mettant en avant les interactions indispensables à une démarche d'adaptation au changement climatique. Aborder tous ces aspects nécessitait une rédaction concise.

Le sujet n'a toujours pu être traité entièrement dans le temps imparti, les éléments descriptifs initiaux prenant une grande place. Les copies équilibrées, décrivant bien les outils et acteurs de prévention et proposant des recommandations étayées pour la politique d'adaptation, ont été particulièrement appréciées du jury.

Les correcteurs n'ont qu'exceptionnellement rencontré de difficulté vis-à-vis de l'écriture. La plupart des copies sont soignées, présentent un plan apparent et des titres soulignés facilitant leur lecture. Le jury a trouvé le niveau général d'expression écrite satisfaisant. Quelques copies se sont distinguées par le déroulé d'un raisonnement complet, comprenant des propositions cohérentes avec les éléments d'état des lieux synthétiques présentés.

B. Conseils aux candidats

Le jury rappelle que les candidats doivent lire attentivement l'ensemble du sujet et veiller au respect des consignes, en particulier le positionnement demandé.

S'agissant d'une production à caractère professionnel, un style concis, clair et opérationnel est apprécié. Les analyses proposées et les propositions doivent être argumentées, en s'appuyant notamment sur des éléments concrets et/ou chiffrés figurant dans le dossier.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de bien appréhender une commande et de concentrer la rédaction d'une note sur les éléments demandés, et ce d'autant plus que la durée de

l'épreuve ne permet pas a priori de longs développements. La gestion du temps reste dans cette épreuve un élément très discriminant.

IV. L'ÉPREUVE ORALE

L'oral d'admission relève d'un entretien avec le jury, sur la base du dossier constitué pour l'admissibilité. La durée de cette épreuve, de coefficient 4, est de 40 minutes, avec 10 minutes d'exposé par le candidat et 30 minutes de questions / réponses entre le jury et le candidat.

Cette deuxième phase débute par des approfondissements sur les éléments présentés dans le dossier de candidature ou l'exposé oral et se poursuit par des questions de culture générale, plus larges, dans les champs de compétences des IPEF. Une ou plusieurs mises en situation sont également proposées. L'objectif de cet entretien est d'évaluer le parcours du candidat, son projet et sa projection dans le corps, ainsi que son aptitude à mobiliser, dans un contexte professionnel, les connaissances et les compétences acquises en école, afin d'apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'IPEF.

Le jury utilise assez largement la plage de notation dont il dispose, en classant les candidats de manière relative les uns par rapport aux autres, dans l'esprit d'un concours.

A. Observations du jury

La première partie de l'épreuve est maîtrisée par les candidats, qui respectent la durée impartie, avec des rythmes de parole et des degrés de maîtrise de la tension variés, avec ou sans notes en support. Les présentations sont bien structurées, avec des priorisations et des pondérations différentes selon les candidats entre leur parcours, leurs intérêts et leurs projets. Certains candidats ont pu présenter des informations nouvelles, relevant d'éléments survenus depuis le dépôt du dossier, susceptibles de renforcer leur candidature et d'illustrer les compétences acquises ou les expériences.

Le jury est attentif à la clarté, à la cohérence et à la structuration d'ensemble du propos, ainsi qu'aux éléments de motivation du candidat à intégrer le corps des IPEF. Sa capacité à contextualiser et problématiser sa présentation, sans entrer dans un discours convenu, est appréciée.

L'exposé, en complément du dossier, est aussi un point de départ à la suite de l'entretien. Le candidat doit donc s'attendre à être interrogé en approfondissement sur des points développés durant la présentation comme dans son dossier de candidature.

D'une façon plus générale, la relation qui s'établit entre le candidat et le jury est importante. Le jury attend des candidats de la sincérité, du recul et du professionnalisme, une maîtrise des sujets qu'ils mettent en avant, une capacité à exprimer leur propre avis, intégrant l'appréciation d'une posture professionnelle. La connaissance des éléments d'actualités relatifs aux domaines abordés par le candidat est estimée.

Le jury se donne pour règle de ne pas poser des questions volontairement déstabilisantes. L'enjeu essentiel pour le jury est de permettre au mieux l'expression de chaque candidat pour évaluer le plus objectivement possible ses aptitudes à intégrer le corps des IPEF. L'oral demeure malgré tout une épreuve exigeante.

B. Conseils aux candidats

Il est attendu des candidats que leur projection professionnelle soit étayée par des connaissances sur les structures d'emploi du corps des IPEF, sur les politiques publiques conçues et mises en œuvre, ainsi que par l'apport que le candidat estime pouvoir offrir à ses futurs employeurs.

S'il interroge les candidats avec bienveillance, le jury n'en attend pas moins des réponses précises, concrètes et argumentées à ses questions. Il porte donc attention au débit des candidats et à la teneur des réponses. Celles-ci peuvent être lapidaires et peu étayées ou relever de développements vagues qui empêchent alors de d'estimer le potentiel réel du candidat, ce qui est pénalisant.

Le candidat peut prendre un temps court de réflexion pour préparer une réponse. L'attitude, la réflexion, la capacité d'analyse et d'argumentation, la pertinence de jugement, le sens critique, le pragmatisme et les valeurs personnelles sont mobilisées par le candidat pour construire « sa » réponse. Les réponses appuyées sur les expériences, qu'elles soient académiques, professionnelles ou personnelles, sont très appréciées.